

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 22 mars 2013
(convocation du 11 mars 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Deux Mars Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BENOIT Jean-Jacques à M. GUILLEMOTEAU Patrick à partir de 12h15
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard
M. FLORIAN Nicolas à M. FAVROUL Jean-Pierre à partir de 12h00
M. GAÜZERE Jean-Marc à M. GAUTE Jean-Michel à partir de 12h00
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard
M. OLIVIER Michel à M. GUICHARD Max
M. ROSSIGNOL Clément à M. JOANDET Franck à partir de 12h45
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain
Mme LACUEY Conchita à M. TOUZEAU Jean à partir de 12h15
M. BAUDRY Claude à M. TRIJOLET Thierry à partir de 12h15
M. BONNIN Jean-Jacques à M. GARNIER Jean-Paul
M. BOUSQUET Ludovic à M. MANGON Jacques à partir de 12h30
Mme BREZILLON Anne à Mme LIRE Marie-Françoise jusqu'à 10h30
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme BONNEFOY Christine
Mme CHAVIGNER Michèle à M. DUART Patrick
M. COUTURIER Jean-Louis à M. EGRON Jean-François
M. DAVID Jean-Louis à Mme WALRYCK Anne à partir de 11h45
M. DAVID Yohan à Mme COLLET Brigitte
Mme DELATTRE Nathalie à M. DELAUX Stéphan à partir de 11h50
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime
Mme DIEZ Martine à M. RESPAUD Jacques
M. DUCASSOU Dominique à M. DUPRAT Christophe

M. DUPOUY Alain à Mme DESSERTINE Laurence
Mlle EL KHADIR Samira à M. DUBOS Gérard
Mme FOURCADE Paulette à Mme LIMOUZIN Michèle
M. GALAN Jean-Claude à Mme MELLIER Claude
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. SOUBIRAN Claude à partir de 12h00
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques jusqu'à 10h20
M. HURMIC Pierre à Mme NOEL Marie-Claude
M. JOUBERT Jacques à M. LABARDIN Michel à partir de 12h00
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 12h15
Mme LAURENT Wanda à M. GELLE Thierry
M. LOTHAIRE Pierre à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. MOGA Alain à M. ROBERT Fabien
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PARCELIER Muriel à Mme WALRYCK Anne jusqu'à 10h00
M. PEREZ Jean-Michel à M. ROUYEYRE Matthieu
Mme PIAZZA Arielle à Mme BREZILLON Anne à partir de 10h40
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick
M. QUERON Robert à M. QUANCARD Denis
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 12h00
M. REIFFERS Josy à M. GAÜZERE Jean-Marc
Mme SAINT-ORICE Nicole à M. SIBE Maxime
Mme TOUTON Elisabeth à M. BRON Jean-Charles

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés Publics - Réseau tramway 2013/14 - Bordeaux - Travaux des sous-systèmes pour le tram train du Médoc - (SYS TTM) - Appel d'offres ouvert - Autorisation de signature

Monsieur CHAUSSET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté urbaine de Bordeaux a par délibération 2009/0708 du 6 novembre 2009, arrêté le dossier définitif du projet d'extension de 33 km du réseau actuel de tramway. Ce projet comprend :

- les extensions des lignes A, B et C ;
- la construction du tram-train du Médoc.

L'objet de la consultation, dit SYS TTM, concerne la réalisation des travaux relatifs aux sous-systèmes Tramway pour le tram train du Médoc.

Les prestations à assurer concernent les études d'exécution des matériels et logiciels, leur fourniture, leur fabrication en usine, leur acheminement et leur installation sur site, leur mise en service, la fourniture de la documentation, la formation à l'exploitant et à la maintenance, la fourniture des pièces de rechange et l'exécution des prestations de maintenance et d'assistance en période de garantie pour les équipements des différents systèmes listés ci-dessus.

La consultation est fractionnée suivant les dispositions de l'article 10 du code des marchés publics, en quatre lots définis ci-après :

- Lot 1 – Basse Tension,
- Lot 2 – Courants Faibles,
- Lot 3 – Signalisation Ferroviaire,
- Lot 4 – Courants Forts (énergie traction).

Chaque lot donne lieu à un marché séparé après notification.

Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Président à signer les marchés relatifs aux lots suivants :

Lot 2 – Courants faibles

Les travaux du présent lot concernent les prestations (études, fournitures, travaux, essais) relatives aux équipements situés au Poste de Contrôle et de Circulation (PCC) ou aux fonctions mises en œuvre au PCC.

Par ailleurs, le titulaire doit assurer le rôle d'intégrateur des différents sous-systèmes Courants Faibles. À ce titre, il réalise les études générales d'exécution pour l'extension des sous-systèmes existants et spécifie les interfaces techniques des fonctions ou équipements.

Lot 3 – Signalisation Ferroviaire

Les travaux du présent lot concernent les spécifications fonctionnelles et techniques à appliquer pour répondre aux exigences du système de signalisation ferroviaire.

Pour la réalisation de cette opération, la Communauté urbaine doit ici être regardée comme entité adjudicatrice. Par conséquent, la consultation a été lancée sous forme d'un appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles 160 et 161 du code des marchés publics. Un avis d'appel public à la concurrence au niveau européen a été adressé à la publication en date du 20 septembre 2012.

Pour le lot n°2 – Courants faibles, le montant est estimé à 1 462 222,64 € h.t, soit 1 748 818,28 € TTC.

Pour le lot n°3 – Signalisation ferroviaire, le montant est estimé à 3 395 217,00 € h.t, soit 4 060 679,53 € TTC.

La durée des marchés est fixée comme suit :

- 22 mois pour le lot 2 à compter de la date mentionnée dans l'ordre de service lançant la période de préparation.
- 24 mois pour le lot 3 à compter de la date mentionnée dans l'ordre de service lançant la période de préparation.

Modalités de financement :

Le montant total de ces deux marchés a été estimé à 4 857 439,64 € ht (soit 5 809 497,81 € TTC). Son financement est prévu au Budget transports, sur les crédits spécifiques du tramway, exercices 2013 et suivants, chapitre 23 – article 2380 0042 – CRB KD00 – programme TT30.

Suite à la consultation, treize entreprises ont déposé une offre. La Commission d'Appel d'Offres réunie le 14 novembre 2012 a agréé toutes les candidatures.

A l'issue de cette procédure, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 6 mars 2013, a décidé d'attribuer le :

- Lot 2 – Courants Faibles au groupement INEO INFRA UTS/INEO SYSTRANS, pour un montant de 802 058,48 € ht (soit 959 261,94 € TTC) ;
- Lot 3 – Signalisation Ferroviaire à l'entreprise COLAS RAIL, pour un montant de 2 781 777,00 € ht (soit 3 327 005,29 € TTC).

Afin de permettre la réalisation de travaux relatifs aux systèmes nécessaires à la mise en service du réseau du Tram-train du Médoc, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Président à signer le marché avec :

- le groupement INEO INFRA UST/INEO SYSTRANS qui a émis l'offre économiquement la plus avantageuse pour le Lot 2 Courants Faibles, pour un montant de 802 058,48 € ht (soit 959 261,94 € TTC);
- l'entreprise COLAS RAIL qui a émis l'offre économiquement la plus avantageuse pour le Lot 3 Signalisation Ferroviaire, pour un montant de 2 781 777,00 € ht (soit 3 327 005,29 € TTC).

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT),

VU le code des marchés publics, et notamment ses articles 160 et 161,

VU la délibération n°2009/0708 du Conseil de Communauté en date du 6 novembre 2009,

VU la consultation par voie d'appel d'offres ouvert lancée le 20 septembre 2012 pour la réalisation de travaux relatifs aux différents systèmes nécessaires à la mise en service du réseau du Tram-train du Médoc,

VU la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 6 mars 2013 attribuant le marché :

- au groupement INEO INFRA UTS/INEO SYSTRANS pour le Lot 2 Courants Faibles ;
- à l'entreprise COLAS RAIL pour le Lot 3 Signalisation Ferroviaire ;

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDÉRANT

- que par sa décision en date du 6 mars 2013, la Commission d'Appel d'Offres a attribué deux lots portant sur la réalisation de travaux relatifs aux différents systèmes nécessaires à la mise en service du réseau du Tram-train du Médoc dans le cadre de la 3ème phase des travaux du tramway,
- qu'il y a lieu d'autoriser Monsieur le Président à signer ces deux marchés.

DECIDE

Article 1 : Le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président à signer le marché avec :

- le groupement INEO INFRA UST/INEO SYSTRANS qui a émis l'offre économiquement la plus avantageuse pour le Lot 2 Courants Faibles, pour un montant de 802 058,48 € ht (soit 959 261,94 € TTC);

- l'entreprise COLAS RAIL qui a émis l'offre économiquement la plus avantageuse pour le Lot 3 Signalisation Ferroviaire, pour un montant de 2 781 777,00 € ht (soit 3 327 005,29 € TTC).

Article 2 : La dépense résultant des présents marchés sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au Budget transports, sur les crédits spécifiques du tramway, exercices 2013 et suivants, chapitre 23 – article 2380 0042 – CRB KD00 – programme TT30.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

M. MANGON s'abstient

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 mars 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
5 AVRIL 2013

PUBLIÉ LE : 5 AVRIL 2013

M. GÉRARD CHAUSSET